

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 3 février 2023****Délibération n° 2023-11**

L'an deux mille vingt-trois le trois février à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 janvier 2023.

Objet : Convention de partenariat avec l'association LISA 21**Etaient présents : 23**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Adrien HUGUET, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Maxime AMBARD, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Aubin AMARDEIL,

Etait excusé ou absent : 6

Mesdames Patricia RABELKA M'BENGUE (pouvoir à Frédéric GOULIER), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Rémi DELATTE), Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS, Antoine CAMUS (pouvoir à Jean-François DODET),

Formant la majorité des membres en exercice.**Messieurs Adrien HUGUET et Aubin AMARDEIL ont été nommés secrétaires.**

Madame Aurélia MERLE expose le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Considérant

- Que le partenariat autour des matchs d'improvisation existe depuis de longue date sur la commune, et qu'il est apprécié des concitoyens,

Il est proposé au Conseil municipal de signer une convention avec la LISA 21, fixant les objectifs à la représentation des matchs d'improvisation professionnels et d'animations sur la commune, en rappelant le montant de la subvention pour l'année 2023.

La compagnie s'engage à réaliser 4 matchs en 2023.

La commune met à disposition l'Espace culturel Tabourot des Accords comme lieu de représentation ainsi que le service général du lieu, le personnel correspondant (accueil, sécurité ...) et la communication dans Regards Croisés pour les 3 premiers matchs et pour le 4^{ème} match, c'est la LISA 21 qui assure l'organisation complète.

La ville de Saint-Apollinaire met à disposition de l'association LISA 21, au titre d'une résidence d'artistes, l'espace des arts sis allée Louis et Antoinette Maillary à Saint-Apollinaire.

Par ailleurs, La Lisa 21 conduit d'autres projets qui ne peuvent donner lieu à une participation financière de la commune.

Ces actions sont :

- des ateliers réguliers de pratique artistique d'improvisation théâtrale à l'espace des Arts.
- la programmation d'un rendez-vous régulier, nommé Impro Pocket, spectacle gratuit à l'Espace des Arts.


Concernant la subvention : le montant annuel a été fixé par délibération précédente à 10 000 euros. Cette convention détermine par ailleurs les modalités de versement de cette subvention. Il est entendu que la LISA 21 conservera l'intégralité des recettes de tous les matchs, gérant elle-même la billetterie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE 28 VOIX POUR (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) M. le Maire pour signer une convention de partenariat avec la LISA 21 pour l'année 2023, comme énoncé ci-dessus.
La convention est jointe à la présente délibération.

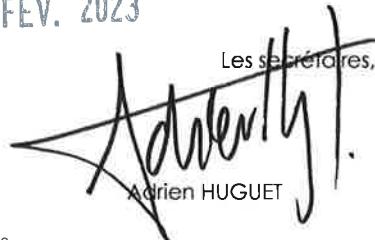
Fait à Saint-Apollinaire, le jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le 17 FEV. 2023

Le Maire,


Jean-François DODET

Les secrétaires,


Adrien HUGUET


Aubin AMARDEIL

Date de publication : 25/02/2023